



Opérations projetées ½ : conclusions après réunion municipale

Contexte général :

Situation budgétaire de la commune en amélioration, remboursement du prêt relais suite au versement des subventions, baisse des taux d'intérêt

Opération	description	Déclen- chement	financement	Phasage et calendrier	commentaires
Requalification de la place du Pioch	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des surfaces goudronnées Maintien des capacités de stationnement Végétalisation adaptée au réchauffement Sécurisation des usages doux 	<p>Giratoire RD 988 (02/2024)</p> <p>Etude accès rue St Blaise (08/2024)</p>	<p>Estimation : 300 000 €</p> <p>Financement : subventions Etat, CRO, CD81</p>	2025 : dépôt du dossier	<p>Mme Lebert s'interroge sur le belvédère. Le maire la rassure sur l'absence de surplomb de sa propriété.</p> <p>Réflexion sur la réfection de l'escalier (dernière version en bois réalisée par Charles Estadiou)</p> <p>En marge : Prolifération de rats dans le talus de la côte des acacias</p>
Plan de déplacements doux	<ul style="list-style-type: none"> Véloroute Albi St Sulpice 				Veloroute le long de la RD 988 : contact avec des propriétaires positif mais point bloquant au passage à niveau
	<ul style="list-style-type: none"> Route de Marssac (sens unique + voie douce) 	<p>Giratoire RD 988 (02/2024)</p>	<p>Travaux en direct par CD81, Agglo, commune</p>	Selon CD 81	<p>Choix de la partie cycle côté plaine car moins de sorties</p> <p>Mme Elbaz favorable pour aller à Marssac en sécurité</p> <p>Julien Bézio souligne surcroit de distance mais a testé la marche à pied jusqu'à Marssac et n'était pas rassuré, pas opposé au projet</p> <p>Précision sur l'accès toujours possible aux tracteurs et PL pour livraison riverains</p> <p>Pour accès PL à la Tronque prévoir le passage par Castelnaud</p> <p>J. Parcerisas : veiller au passage par chemin du Pradinas (mais trajet pas commode et sortie du 988 délicate</p> <p>J Gonzalez : la vitesse devra être mieux contrôlée</p>

				<p>M. Vieu : le sens unique permettra des équipements de réduction de la vitesse</p> <p>La décision définitive relève du CD 81. Le Conseil charge le maire de relancer le président du CD81 pour engager ce projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Côte des Carvels 				<p>Proposition de mise en sens unique faite récemment par un riverain qui se plaint de la vitesse des usagers. La question de l'accès à la RD 30 depuis la côte des Carvels sera moins délicate si le sens unique est mis en place.</p> <p>Une consultation plus approfondie des riverains s'impose</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chemin du stade (voie douce) 				<p>Présentation des solutions</p> <p>Pas de remarques</p> <p>Un contact a été pris pour acheter la parcelle en contrebas du carrefour « RD 30 et RD 102 » pour sécuriser le carrefour et permettre un cheminement doux via la station d'épuration</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 				

Opérations projetées : conclusions après réunion municipale

	<ul style="list-style-type: none"> • Côte des acacias (sens unique + trottoir) 				<p>Proposition d'inverser le sens unique : pas possible pour les bus</p> <p>Crainte de plusieurs habitants (M. Verdier, Mme Capoul) d'un report important sur la place du pioch et la rue des écoles</p> <p>La difficulté de tourner à droite au bas de la côté est fortement relativisée (sauf pour les bus qui ne peuvent que monter)</p> <p>L'argument du démarrage à froid et en côté des diesel est moins pertinent</p> <p>Constat de la possibilité de prolonger le trottoir même en double sens</p> <p>La proposition est loin d'emporter l'adhésion</p> <p>Abandon du projet, être attentif au fonctionnement de l'embranchement Cote des acacias _ chemin du stade quand la route de Marssac sera fermée à la descente</p>
OAP des hauts du village rue de CarrairolesSud Est	<ul style="list-style-type: none"> • Collectif de 6 à 8 logements et parcelles individuelles • 2 collectifs • Garages fermés en accès depuis parking 	Réalisation aire de sports tous temps et parking	En discussion : Vente du terrain, opération mixte	2026	Pas de remarques
Micro-lotissement rue des Carrairoles Sud Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • 4 lots viabilisés 350 à 400 m² • Maisons mitoyennes (R+1 possible) 	Réalisation parking Achat parcelle (Cne)	Autofinancement par vente des lots = excédent attendu	2025	Pas de remarques



Opérations projetées : conclusions après réunion municipale

Opération	description	Déclenchement	financement	Phasage et calendrier	commentaires
Logements et locaux de Tauriac	<ul style="list-style-type: none"> Appartements locatifs (de 5 à 10) Locaux commerciaux ou de service Locaux de rangement 4 à 5 parcelles viabilisées pour maison individuelle mitoyenne 	Achat des parcelles (EPFO et Cne)	Estimation : selon nombre de logements et locaux. Financement : Vente de terrains Subventions logts sociaux DETR Fds Friche Emprunts et mécénat (Villyz) Excédent espéré	2 à 3 phases A compter du 2° semestre 2025	Jean Parcerisas plaide pour un lac au fond du vallon. Il souligne que ce projet pourra amener plus de sécurité dans l'entrée du village en aménageant la rue des écoles
Parc économique et résidentiel de Micoulet	<ul style="list-style-type: none"> Aire multi modale (co-voiturage, parc à vélos) 8 à 15 lots pour des établissements artisanaux, de service et de santé 10 à 15 lots résidentiels 	Attente devis Maîtrise d'oeuvre	Autofinancement par vente des lots = excédent attendu Préfinancement à prévoir (prêt relais)	2025 : autorisations d'urbanisme 1° semestre 2026 : travaux 2° semestre : réalisation des projets	Le maire explique le retard dû aux hésitations de l'agglo. Il souligne l'enjeu patrimonial pour la commune. Il présente les 2 solutions trouvées pour le club de foot (St Maury ou Senouillac). Il indique que des entrepreneurs sont déjà intéressés Il précise que la disposition Zéro Artificialisation Nette contraint fortement les communes dans le choix des parcelles constructibles et que Labastide fait le choix de ne cibler que des parcelles communales. A une question de J. Parcerisas sur la parcelle Sié, le maire précise avoir fait une offre couvrant les frais d'achat et tenant compte de la présence d'un puits pour valoriser le terrain. Il souligne la volonté municipale de réserver les éventuels gains fonciers à l'ensemble des Bastidois et non à tel ou tel propriétaire.

Rénovation du presbytère	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement 5 apparts, datant de 1988 <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation à l'identique ○ Restructuration ○ Vente du bâtiment en l'état ○ Bail à rénovation ○ ... 	Réalisation des locatifs de Tauriac	Selon option choisie	2027	Pas de remarque
Rénovation de la salle polyvalente	<ul style="list-style-type: none"> • Thermique • Création de rangements • Projet de toiture solaire à relancer 	Quand obtention de revenus revenus		2027	Mise à niveau électrique et entretien courants assurés = conformité validée Accessibilité OK mais des locaux qui auraient besoin d'un rafraichissement

Autres questions abordées :

- A. Verdier partage les remarques sur l'incivilité de certains propriétaires de chiens. Il souligne les dégâts faits par les pigeons et demande s'il est prévu d'intervenir.
 - Le maire indique que toutes les solutions réglementaires sont envisagées et seront mises en œuvre dans les plus brefs délais
- B. Lala relève que toutes les entrées de village ne sont pas équipées d'un panneau d'entrée de ville, ce qui ne permet pas de réguler la vitesse comme il se doit : **chemin de la Tronque, chemin des plégades, chemin de Lacourtade**
 - Installation prochaine prévue
- C. Bernard regrette l'absence de prise en compte par la commune de la dangerosité aux arrêts de bus
 - Le maire réfute cette assertion
 - Création du giratoire avec les arrêts de bus aux dernières normes (réalisation CD81 et Lio sur initiative communale)
 - Matérialisation d'un itinéraire protégé entre le parking du terrain de foot et le rond-point dès que le rond point et les arrêts de bus ont été livrés.
 - L'extension de l'éclairage public a été prévue dès le départ. Elle est commandée depuis le mois d'août (compétence SDET, prise en charge financière Commune)
 - Il demande aux parents d'insister sur les consignes de sécurité dont le port du gilet fluo, il fait remarquer qu'il est le seul à le porter quand il se déplace sur la voie publique pour gagner les arrêts de bus. Il fait le même constat pour le casque lors des déplacements à vélo que les parents n'imposent aux moins de 10 ans et ne s'imposent eux-mêmes alors qu'il s'agit de la meilleure façon pour inciter les jeunes à le faire.
 - Il en appelle au civisme de chacun pour faire remarquer les comportements inadaptés : stationnement et manœuvre devant l'école notamment
- Elle souligne la fréquence des comportements irresponsables à l'arrêt de Saint Maury où des véhicules doublent le bus en roulant sur le passage protégé et en empruntant la voie d'en face
 - Le maire prend note de cette information qui lui parvient lors de la réunion et indique qu'il a été lui-même témoin de comportements

- B. Lala s'étonne qu'on n'ait pas prévu un espace de stationnement pour le bus.
 - irresponsables : vitesse, dépassement, utilisation sur la voie publique d'engins non homologués, échappements de moto trafiqués, dont il rend compte régulièrement à la Gendarmerie. Intérêt d'une police communale pour intervenir sur ce type de délits
 - M. Vieu indique que la solution choisie pour l'arrêt du bus est la plus sûre si les automobilistes respectent le code de la route (la perte de temps est minime). Le maire indique que l'accident mortel du jeune Yael s'est produit à un arrêt déporté de la chaussée
 - Il insiste sur la responsabilité collective pour faire pression sur les usagers de la route : piétons et cyclistes (gilets, pas de téléphone détournant l'attention), automobilistes (vitesse, inattention au volant, stationnement). Il indique qu'il saisira à nouveau la Gendarmerie de ces actes dangereux et rappelle que la police pluri communale pourra intervenir pénalement sur ce type d'infractions, ce que le maire ne peut pas faire.
 - Il souligne la responsabilité collective qui doit permettre de corriger les comportements déviants de certains et marquer la suprématie de l'intérêt général sur les intérêts particuliers
 - Il rappelle les aménagements faits ou programmés par la commune pour sécuriser les déplacements, notamment par le développement de voies douces ou protégées
- C. Bernard s'interroge sur la possibilité pour la mairie de déclasser un terrain sans avertir le propriétaire
 - Le maire répond que tout déclassement passe par une révision elle-même précédée d'une procédure de consultation de la population (publication et affichage, réunions, registre en mairie et enquête publique). Concernant les affirmations des agents immobiliers qui ont pris en charge le bien de Mme Bernard, le maire les qualifie d'erreur ou de mensonge traduisant l'incompétence de ces « soi-disant professionnels ». Il invite Mme Bernard à venir à la mairie pour avoir les bonnes informations et la rassure sur la possibilité de construire une extension ou une annexe sur sa parcelle dans la mesure où l'implantation de la maison le permettra. Il indique aussi que les règles du jeu pourraient changer à moyen terme (PLU intercommunal et application des nouvelles dispositions visant à la densification) mais souligne le maintien des contraintes liées à l'implantation de la 1^o maison, à la création d'un assainissement individuel ou à la gestion sur la parcelle des eaux de pluie.

En orange, les éléments ajoutés en réunion municipale le 21 octobre 2024

Compte-rendu relu et validé par les conseillers municipaux en réunion municipale le 21 octobre 2024

Pour les élus,

François Vergnes, maire

Les participants à la réunion publique sont invités à commenter ce compte-rendu par courriel ou dépôt d'un courriel à la mairie. Merci !